



RAPPORT MORAL 2014

Comme chaque année, je suis confronté à l'exercice frustrant de résumer les faits marquants de la LPO durant l'année, mais pour la première fois, un rapport d'activité vous a été remis, permettant ainsi d'avoir davantage d'informations sur le dynamisme de notre association.

Je tiens à féliciter les équipes qui se sont investies pour nous éclairer avec rigueur et dynamisme.

En résumé donc, je retiens 4 dossiers de portée générale :

- notre participation à la Conférence Environnementale avec notamment nos interventions à 2 tables rondes. La COP 21 et santé et environnement,
- notre travail au sein du CESE avec notamment une saisine très importante sur l'EEDD,
- le rapport de la cour des comptes qui conclut à une LPO sans faute, même si quelques recommandations sont proposées. Recommandations que nous avons déjà mises en œuvre à 95 % avec un point régulier en CA,
- et enfin le travail visant à améliorer notre gouvernance. Animé par Jérôme Partos, puis Marie Paule de Thiersant, le groupe de travail a trouvé son rythme de croisière. La quasi-totalité de ses propositions a déjà été mise en œuvre par le CA.

Je retiens également 4 dossiers liés à la conservation :

- Le désespérant braconnage des ortolans et des pinsons. Nous sommes retournés sur le terrain. 30 plaintes ont été déposées par la LPO et le Cabs contre la France. Mais la Commission Européenne semble penser que les autorités Françaises font leur travail. On ne lâchera pas.
- Les oies cendrées. L'arrêté ministériel prévoyait une fermeture au-delà du 31 janvier (jusqu'au 10/02/2014). Avec FNE, nous l'avons attaqué devant le Conseil d'État, saisi en urgence, et avons gagné. J'en profite pour rappeler que la LPO a toujours été opposée au gazage des oies aux Pays-Bas, et je souligne que les populations d'oiseaux en question n'ont rien à voir avec celles qui fréquentent la France, comme voudrait le faire croire les chasseurs.
- Les vautours fauves. Là encore, il a fallu s'opposer aux campagnes menées contre ces rapaces. Et parmi nos actions, nous avons obtenu une victoire juridique contre les tirs d'effarouchement et les actes individuels des éleveurs.
- Et enfin, les bouquetins du Bargy, en Haute-Savoie. La LPO est à l'initiative de la saisine de l'ANSES et peut se vanter d'avoir, avec d'autres associations, empêché l'éradication totale des bouquetins.

Toujours dans les dossiers conservation, je veux évoquer la limitation de la chasse sur le DPM de Charente-Maritime et souligner les exactions des chasseurs de Moëze qui s'en sont suivies. Plus sereinement, c'est avec enthousiasme que nous avons participé à la création du parc marin des pertuis.

4 dossiers portant sur les partenariats, la communication et l'international :

- signature de plusieurs dossiers majeurs (Adepei, Vinci Autoroute, monuments nationaux ou encore Fondation du Patrimoine) ;
- l'exposition « 34 merveilles du monde », initiée par la LPO avec le concours de nombreux partenaires. Exposition valorisée dans le n° 300 de Terre Sauvage et, bien sûr, dans l'Oiseau Magazine qui s'épanouit toujours davantage avec tant de professionnalisme et d'investissement (merci aux équipes...) ;
- la montée en puissance des moyens de communication en usage : la LPO dépasse les 60 000 followers sur Facebook ;
- le Life Cap Dom avec notamment un colloque – en octobre 2014 – intitulé « Patrimoine naturel des outre mer », qui a rassemblé tous les partenaires à Cayenne, en Guyane.

Concernant la vie associative, 4 dossiers également :

- les 2 conseils nationaux à Ondres, dans les Landes et à Saint Ismier, en Isère. Ces rencontres ont connu un véritable succès, générant des échanges constructifs et de la convivialité. Bravo et merci à Pierre Maigre pour son investissement... au point d'être reconduit à son poste récemment ;
- les relations renforcées entre la LPO France et les associations locales. On constate de plus en plus d'échanges, des perspectives de mutualisation et une participation du Codir à la réunion des directeurs ;
- les Journées Européennes du Patrimoine. Grâce à la LPO, le patrimoine naturel figure désormais au même titre que le patrimoine culturel. Une centaine d'animations, conduites par la LPO ;
- en 2015, déception (le patrimoine du 21ème siècle) mais nous n'abandonnons pas !
- et enfin les centres de sauvegarde. Cela bouge enfin avec le projet de centre à la Rochelle et celui de Marly le Roi qui pourrait accueillir les animaux en quarantaine, issus des saisies de Roissy et Orly.

Et enfin, 4 dossiers de gestion interne :

- Le changement d'équipe de direction avec le duo Directeur et Secrétaire Général Exécutif, ainsi qu'un Codir renforcé.
Nous avons tous partagé avec émotion et affection le passage de relais officiel entre Michel Métais et Yves Vérilhac le 13 juin 2014.
- Le renforcement des outils et méthodes de gestion en interne avec notamment :
 - o le suivi mensuel de l'évolution du budget,
 - o un meilleur encadrement des déplacements,
 - o la mise en place de fiches stratégiques pour les recours juridiques, par exemple.
- Concernant les ressources humaines, je me permets un cocorico puisque 100 % des entretiens d'évaluation ont été réalisés (sur une nouvelle grille conçue par les cadres eux-mêmes). Satisfaction également pour la validation d'un nouvel accord « compte épargne temps ».
- Et enfin la structuration d'une petite équipe informatique avec le recrutement de Yoann Pinard et la sortie de crise sur les fichiers, même si tout n'est pas encore réglé !

Voilà résumé les grands axes de notre investissement en 2014, et je remercie les salariés, les bénévoles et vous, les adhérents, d'y avoir contribué, chacun à sa manière.